



Tournée musicale Europe 2008
5 au 15 août 2008

Règles de fonctionnement de la tournée

Puisqu'il s'agit d'une sortie officielle de l'AOJM, les accompagnateurs du voyage porteront une attention particulière aux règlements suivants :

- A) Chaque musicien est responsable de son instrument, de son passeport, de son argent de poche et de ses autres effets personnels (appareil photo, baladeur, etc.).
- B) Aucun musicien ne peut quitter le groupe sans l'autorisation de l'accompagnateur de son sous-groupe, et à moins d'être accompagné d'au moins trois autres personnes en tout temps, dont l'une doit obligatoirement être un parent accompagnateur si le musicien est âgé de moins de 18 ans.
- C) Les activités de groupe sont toutes obligatoires; nous comptons sur votre ponctualité et votre participation enthousiaste.
- D) Aucune possession ou consommation de drogue ne sera tolérée. Pour ce qui est de l'alcool, les accompagnateurs pourront permettre aux musiciens âgés d'au moins 18 ans d'en consommer de façon modérée en certaines occasions. Quant aux musiciens âgés de moins de 18 ans, ils devront s'abstenir d'en avoir en leur possession et d'en consommer pendant tout le voyage. Il serait même prudent qu'ils évitent d'en acheter pour rapporter à leurs parents.
- E) Les fraternisations trop excessives ne seront pas tolérées. Elles ne sont pas de mise dans un voyage de telle envergure car il devient impossible aux accompagnateurs de définir les critères acceptables aux goûts de tous. N'obligez pas vos accompagnateurs à devenir des policiers ou des conseillers en relations amoureuses.
- F) Tolérance et respect d'autrui sont de mise en tout temps. Traitez les autres comme vous aimez être traités. Maîtrisez vos sautes d'humeur, votre langage et votre agressivité envers les autres lorsque vous êtes contrariés. L'humour a toujours meilleur goût. La propreté est de rigueur pour tous et les accompagnateurs se réservent le droit d'intervenir au besoin.
- G) Respect des accompagnateurs et de leurs décisions. Ils (elles) sont de bonne volonté et recherchent prioritairement le bien du groupe. Il est toujours possible d'avoir des discussions interminables sur la pertinence et le bien fondé d'une décision mais notre voyage ne dure que 10 jours! Nous ne pourrions plaire à tous et à chacun(e) à chaque minute du voyage. Faites-votre part et tous en profiteront (y compris vos accompagnateurs).
- H) On doit respecter le couvre-feu qui sera établi chaque jour en fonction des activités de la journée ou de celles du lendemain. Après le couvre feu, aucun musicien ne devra se trouver ailleurs que dans la chambre qui lui a été assignée. Respectez en tout temps le droit au repos des autres clients de l'hôtel.
- I) On doit respecter les interdictions de fumer.
- J) Chaque personne est responsable de ses actes. (Les règlements de la compagnie de transport et de l'hôtel devront être respectés à leur convenance.) S'il y a un bris ou une perte d'objets, le (la) responsable en assumera les conséquences.
- K) Les parents accompagnateurs se réservent le droit d'adapter ou de modifier les règlements en fonction des situations rencontrées.
- L) Tout manquement à ces règles sera sanctionné, allant même jusqu'au retour immédiat du musicien au Québec et ce à ses frais ou ceux de ses parents.

La nuit est faite pour récupérer, se régénérer et le jour pour découvrir, s'amuser et s'enrichir musicalement.

Profitez-en et bon voyage!